

Le gouverneur d'un prince

Autor(en): **M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **10 (1902)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-11605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Madame la chanoinesse Polier reprit la succession, et son *Journal littéraire de Lausanne* eut huit ans de vie ; les événements de la Révolution helvétique le bouleversement général qu'ils amenèrent, firent cesser la publication de cette revue. Le dernier essai d'une publication périodique fut tenté en 1794 par Cassat, qui rédigea le *Résumé politique de la dernière quinzaine*. Il s'agissait, bien entendu, de la politique étrangère et non de politique suisse. Le journal de Cassat nous paraît bien innocent, bien anodin, prudent pour ménager les subtilités bernoises. Il parle avec circonspection de Robespierre pour qui LL. EE. eurent un faible. « S'il avait réussi, on l'eût porté aux nues, il a échoué, c'est un monstre ». Pour ne blesser personne, ni émigrés ni sans culottes, il affirme que l'ineptie est égale des deux côtés. Mais il raconte le triomphe des armes françaises en Hollande, il a quelques mots durs pour les royalistes qui essaient une réaction après le neuf Thermidor. Bref, LL. EE. ne voulaient pas qu'on racontât trop ces événements ni en bien ni en mal. Cassat reçut l'ordre de cesser sa publication. Le journalisme ne pouvait réussir sous un tel régime ; il était réservé à d'autres temps, à un autre siècle de le faire prospérer chez nous. La Révolution vaudoise fit éclore une prose abondante et copieuse.

Paul MAILLEFER.

LE GOUVERNEUR D'UN PRINCE ¹

Voici un bel ouvrage qui paraît au moment le plus opportun, celui où, grâce au prochain centenaire de la fondation du canton de Vaud en Etat souverain, l'attention va se porter de nouveau sur Frédéric-César de La Harpe. L'auteur,

¹ *Le gouverneur d'un prince. Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I^{er} de Russie.* D'après les manuscrits inédits de F.-C. de La Harpe et les sources russes les plus récentes. Lausanne, Paris et Fribourg-en-Brisgau, 1902.

qui désire garder l'anonyme, ne s'occupe pas, cependant, de La Harpe comme patriote vaudois et boute-en-train de la Révolution helvétique, mais bien plutôt comme gouverneur du grand-duc Alexandre, petit-fils de Catherine II de Russie. C'est là un sujet nouveau pour nous et bien digne d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la carrière de La Harpe, et cela d'autant plus que les sources de cet ouvrage se trouvent dans des collections russes peu accessibles au public de langue française ou dans des dépôts que les propriétaires gardent d'un œil jaloux.

Disons tout d'abord que l'auteur du volume n'étant pas Suisse et n'ayant par conséquent aucune raison d'attaquer ou de défendre la mémoire de La Harpe, il peut juger de l'activité de cet homme en toute impartialité. C'est là une circonstance qui donne une valeur et un intérêt particuliers à cet ouvrage.

Ce dernier nous montre notre compatriote dans les différentes manifestations de son activité en Russie. Il s'étend longuement sur les principes qui dirigeaient l'éducateur, sur la nature de l'enseignement qu'il donnait à son élève, sur les préceptes de morale politique qu'il cherchait à lui communiquer. Bien que l'on connaisse déjà la franchise qui caractérisait La Harpe, on reste étonné quelquefois, cependant, de voir la hardiesse avec laquelle il s'élevait, dans ses leçons, contre les abus de l'absolutisme. Lisez, par exemple, ce qu'il disait au futur tsar Alexandre au sujet de ceux qui s'intitulent souverains par la grâce de Dieu :

« Les usurpateurs, les tyrans, les mauvais princes, que l'image des infortunés qu'ils ont faits effraie souvent au milieu de leur gloire, ont fait dans tous les temps leurs efforts pour que leurs personnes fussent regardées comme sacrées, et cette doctrine a trouvé dans tous les siècles des hommes assez pusillanimes et assez sots pour la croire et la prêcher ; mais l'homme de bonne foi n'a besoin que de rentrer en lui-

même et de consulter son cœur pour se convaincre que ceux qui ne veulent tenir leurs droits que de l'épée seule méritent de périr par elle. Il est juste d'apprendre à ces hommes insolents, qui se jouent de la vie et de la fortune de leurs semblables, que la nature ne les rendit point invulnérables, et que tout homme est maître de leur vie s'il est assez hardi pour le vouloir...

» En vain les ministres des souverains se sont efforcés de représenter l'origine de leur autorité comme sacrée ; en vain les souverains eux-mêmes se sont dits tels par la grâce de Dieu ; en vain ils ont prétendu ne devoir compte de leur conduite à personne ; tout cet étalage n'en a imposé ni à eux-mêmes, qui ne peuvent s'en dissimuler le néant, ni aux autres ; et toutes les fois que les choses en sont venues à une rupture déclarée entre un souverain violent et injuste et des sujets opprimés, ces derniers ont bien montré le mépris qu'ils avaient pour de semblables prétentions. »

La Harpe donna aussi quelquefois à son élève des conseils d'une nature plus pratique et qui montrent bien quelle confiance ce dernier lui accordait. Lorsque notre compatriote quitta la Russie, il remit notamment au grand-duc un mémoire rempli d'observations marquées au coin du bon sens et de la prudence : « Soyez sur vos gardes, lui disait-il par exemple, pour tout ce qui tient aux plaisirs de la table, tant pour conserver une bonne santé et ne pas user votre goût de trop bonne heure, que pour ne pas contracter l'habitude de donner aux jouissances de cette espèce plus de temps qu'elles n'en méritent. Rappelez-vous les contes que vous me dites avoir été faits l'été dernier, parce qu'en passant vous aviez goûté d'une liqueur. Si vous n'y veillez pas, on en fera d'autres qui courront les provinces dont les habitants s'occupent plus de votre intérieur que vous ne pensez. »

Une autre fois, en 1802, lorsque le grand-duc fut devenu

tsar, il demanda à La Harpe, alors à Pétersbourg, ce qu'il pensait de sa manière de se tenir en public.

« Vous êtes entré dans la salle un peu timidement, lui répondit l'ex-précepteur ; je loue votre cœur ; la modestie sied mieux que toute autre chose à un jeune homme, mais un empereur doit se présenter d'un air plus assuré...

» Vous avez fait le tour de l'assistance un peu trop vite.

» Vous avez très bien fait en vous adressant aux personnes qui excellent par leurs mérites, mais vous en avez négligé quelques-unes à qui vous n'avez pas même daigné adresser un mot affable. »

Chacun connaît l'amitié profonde que le tsar conserva toujours pour son ancien précepteur, amitié dont la Suisse en général et le canton de Vaud en particulier ressentirent le contre-coup à l'époque de la chute de Napoléon I^{er}. L'influence permanente que La Harpe exerça sur son élève au point de vue de la politique intérieure en Russie fut cependant moins grande qu'on ne s'est plu à le dire quelquefois. Alexandre I^{er} aurait certainement désiré suivre davantage la voie tracée par notre compatriote. « Fasse le ciel, lui écrivait-il même, en 1797, que nous puissions une fois venir à bout de rendre la Russie libre et de la garantir des atteintes du despotisme et de la tyrannie. Voilà mon unique souhait et je sacrifie volontiers toutes mes peines et ma vie à ce but si cher pour moi. » Mais que pouvait ce souverain absolu contre la force d'inertie, l'ignorance et les préventions de son peuple tout entier ? Peu de chose assurément. Il est curieux de voir avec quelle perspicacité ce fait est mis en lumière dans le Journal de l'aide-de-camp du tsar, Danilewski, en 1815. « L'histoire nous montre, dit-il, que dans d'autres pays, les peuples revendiquaient leurs droits auprès des gouvernements ; plus d'une fois ils se sont vus contraints d'employer la force pour les obtenir. Ce fut le contraire en Russie ; l'empereur voulait nous octroyer ces droits, mais

personne ne le comprenait ; au contraire, le nombre des mécontents allait croissant de jour en jour. » La Harpe exprimait la même pensée lorsque, parlant à son ami P. A. Stapfer, ministre de Suisse à Paris, des bonnes intentions d'Alexandre, il lui disait : « Je n'ai pas connu dix individus de cette nation, dans la haute classe surtout, qui les comprît. »

Tous ceux qui voudront connaître les idées de La Harpe au point de vue éducatif, sa conduite à la cour de Pétersbourg, son influence sur la vie politique et sociale du tsar Alexandre I^{er} et l'opinion des Russes à son égard, liront avec le plus vif intérêt l'ouvrage dont nous venons d'annoncer l'apparition.

M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Bains de Rolle. — On lit dans le registre du Consistoire de Genève, à la date du 5 septembre 1720 : « M. le professeur Pictet a produit une lettre que lui a écrite M. le pasteur Ruchat, de Rolle, par laquelle il se plaint qu'une partie des gens de Genève qui ont été au dit Rolle boire les eaux, ont scandalisé son troupeau en n'allant point au sermon pendant tout le temps de leur séjour ; qu'ils ont joué continuellement toutes sortes de jeux, et même celui de la bassette, non seulement tous les jours, mais même tous les dimanches ; que pour cette année il ne les nomme pas ; mais que, l'année prochaine, il ne pourra pas s'empêcher d'exercer, contre ceux qui scandaliseront, la discipline ecclésiastique.

« Opiné. L'avis a été que M. le professeur lui écrira, de la part de ce Corps, pour le remercier de ses avis, et le prier de nommer ceux qui ont scandalisé, pour leur adresser des censures par la voie particulière, pour cette année. »

On voit que les eaux de Rolle étaient déjà fréquentées en 1720. Les renseignements donnés précédemment (pages 122 et suivantes), avaient montré qu'elles l'étaient encore au temps où le médecin Tronchin habitait Genève : c'est-à-dire de 1754 à 1766 ; tandis qu'en 1789 elles étaient délaissées.

Ainsi leur vogue aurait duré une cinquantaine d'années environ.

E. R.